

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 18 Juillet 2022

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux, et le 18 Juillet

A dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

11 Juillet 2022

Présents

G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK
 M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – N. LIGNY
 P. PORTE – S. REBUFFAT – S. AELVOET – B. BERTRAND – R. BENEJEAN
 J. DELCOURT – J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER
 N. TARLANT – A. JOUBERT

Date d'affichage :

11 Juillet 2022

Objet de la délibération 41-2022

Adoption des tarifs de l'accueil jeunes

Excusé(s) ayant donné pouvoir

V. LEVEQUE à J. HAAS-FALANGA
 M. DUMAS à S. LUCZAK
 S. LEBELLE à B. BERTRAND
 E. SASSI à M. AUGIER
 M. SOLER à F. BLARQUEZ
 J.L. CLOEZ à A. RATTIER
 G. BARRIOL à H. JAUBERT

Absent(s) excusé(s)

André RATTIER a été nommé secrétaire de séance

Avant l'ouverture de l'accueil jeunes, il est proposé un prix d'adhésion à la structure de 10€ à l'année et la grille tarifaire suivante pour les activités, avec 2 tranches de quotient familial :

| Quotient familial | 0 à 1200€ | Au-delà de 1200€ |
|------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| Sortie avec minibus | 3 € | 5 € |
| Sortie avec minibus et prestataire | | |
| Sortie | 5 € | 7 € |
| Sortie 2 | 10 € | 15 € |
| Sortie 3 | 20 € | 25 € |
| Séjour | Tarif voté en conseil municipal | |

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Enfance Jeunesse du 15 Juin 2022,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** le prix de l'adhésion à hauteur de 10€ pour l'accueil jeunes du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1

Article 2 : d'**APPROUVER** la mise en place de tarifs avec 2 tranches selon le quotient familial,

Article 2 : d'**APPROUVER** les tarifs pour les activités de l'accueil jeunes à compter de son ouverture, comme suit :

| Quotient familial | 0 à 1200€ | Au-delà de 1200€ |
|------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| Sortie avec minibus | 3 € | 5 € |
| Sortie avec minibus et prestataire | | |
| Sortie 1 | 5 € | 7 € |
| Sortie 2 | 10 € | 15 € |
| Sortie 3 | 20 € | 25 € |
| Séjour | Tarif voté en conseil municipal | |

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
André RATTIER



Le Maire,
Gilles MOURGUES

Pour le maire empêché
la 1^{ère} Adjointe
Josiane HAAS FALANGA

